

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le Dix mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, LE GAILLARD Didier, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, STAEL Gérard, adjoints au Maire, BOURALY Monique, CANTE Ghislain, JOUANNIC Anne, *LAMOUR Véronique*, LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann (à partir du point 2), *LE TOQUIN Stéphanie*, LORIC Emilie, LE NET Karine, MARZIN Mikael, PALLUD Sonia, RIQUELME Jean-Pierre, TALMONT David.

Absents :

PICAUT Marie-Pierre (Pouvoir à Maurice POUILLAUDE), CAMPS Tristan (Pouvoir donné à Nathalie PICAUD), DENIS David, LE TOHIC Morgane (Pouvoir à Gérard STAEL), LORIC Franck (Pouvoir à Didier LE GAILLARD), LE HOUEZEC Romy, *MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal)*, *PUISSANTS Séverine (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine)*.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Sonia LE PALLUD en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

COMMODAT (bail précaire) à M. Bertrand LAMOUR

Délibération n°2023_03_10_10

Le Conseil municipal du 9 décembre 2022 a renouvelé l'ensemble des baux précaires consentis par la Commune. A ces autorisations, s'ajoute aujourd'hui la demande de Monsieur Bertrand LAMOUR qui sollicite un bail précaire pour la parcelle communale XO 3 d'une contenance de 1ha 52ares 84 centiares (15 284m²) au prix de 166.52 euros/ha (indice national des fermages), soit une somme de 254.50 euros correspondant à la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE les termes de ce bail précaire et AUTORISE le maire à signer le document qui en résulte.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 24 mars 2022*

Le Maire



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le



ID : 056-215601402-20230310-2023100310-DE